



Waremmes, le 18 janvier 2018

<p>Commission Locale de développement Rural Compte rendu de la réunion sur l'appropriation du catalogue 17 janvier 2018</p>

Membres de la CLDR :

Présents : 25 personnes : Frédéric BESSEMANS, Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Françoise COLLARD, Henri COPETTE, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Dominique DELCOURT, Murielle DELCOURT, Marie-Odile DESSY, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Bernard LAKAYE, Louis LAMBERT, Manon LECOCQ, Bénédicte MARLIER, Corinne MAUS, Jules PONCELET, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL, Luc VIATOUR, Lidvine WEBER

Pour la Commune : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération

Pour la FRW : Mathilde PAUQUE, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

Excusés : 5 personnes : Bruno CILENTO, Eric HAUTPHENNE, Nicolas LEROY, Philippe THISE, Joëlle VANDERSTEEN.

Ordre du Jour :

- Etat d'avancement du PCDR et divers
- La minute pour convaincre
- Consignes pour la priorisation
- Suites données à la priorisation

La présentation utilisée lors de la réunion est consultable via le lien : <https://goo.gl/bLE5HY>

Etat d'avancement du PCDR et divers

Après l'accueil des participants par le Président de la CLDR, Marc explique qu'après la priorisation des projets, les dernières étapes à parcourir avant l'approbation du PCDR sont l'approfondissement des fiches projets qui auront été retenues en Lot 1.

Les remarques formulées par la CLDR lors des précédentes réunions ont été intégrées dans le catalogue qui est le document de travail servant de base à la priorisation.

François Debehogne souhaite revenir sur le projet d'« **Installation d'un skate park de plein air** ». Lors de la dernière réunion, nous avons conclu que ce projet devrait être approfondi avec les jeunes car il n'y avait pas de certitude quant au fait qu'un skate park soit bien ce dont ils ont besoin. En conséquence, il serait nécessaire de renommer le projet de manière plus large afin de se laisser la latitude de pouvoir le faire évoluer ; par exemple « installation d'infrastructures ludiques pour les jeunes ». Cette formulation devra être retravaillée.

Il est demandé aux membres de tenir compte de cette information lorsqu'il procéderont à leur vote.

Un courrier a été envoyé aux membres réputés démissionnaires selon les critères adoptés dans le Règlement d'Ordre Intérieur. Trois personnes ont ainsi quitté la CLDR, ce qui porte à 35 le nombre de membres.

Lors d'une prochaine réunion, les membres seront appelés à réfléchir à l'opportunité de faire appel à de nouvelles candidatures pour renforcer la CLDR.

La minute pour convaincre

Mathilde réprecise les objectifs du travail de priorisation, à savoir planifier la mise en œuvre des projets dans le temps, et réexplique la notion de lot.

En fonction du lot, le projet devra être plus ou moins détaillé et défini, ce qui nécessitera un travail de rédaction, et le cas échéant, de consultation supplémentaire.

Le catalogue, dans son état actuel, correspond peu ou prou à des fiches de lot 3.

La priorisation reste toutefois indicative. En effet, certains projets pourront être activés anticipativement lorsqu'une opportunité de financement, imprévisible aujourd'hui, se présentera.

La volonté reste bien entendu de réaliser tous les projets inscrits dans le PCDR, d'autant plus que le nombre de projets est restreint et tout à fait réaliste.

Chaque membre est ensuite invité à convaincre les participants pendant une minute, de voter pour un projet qui leur tient particulièrement à cœur. Les projets proposés sont variés, reflet de la pertinence de la stratégie adoptée par la CLDR, et défendus par les membres avec humour, poésie ou sérieux, et toujours avec beaucoup de conviction.



Consignes pour la priorisation

Marc distribue les bulletins de vote et explique que la synthèse des choix individuels constituera la proposition commune de la CLDR.

Celle-ci sera analysée par le collège et par le comité de suivi qui, si nécessaire, l'adaptera à ses intentions politiques, budgétaires et techniques.

Le cas échéant, le bulletin peut être téléchargé à l'adresse : <http://goo.gl/DgiD1T>.

Marc en détaille les éléments et explique les consignes :

- 4 projets sont à sélectionner pour le lot 1. Ils se verront attribuer 2 points ;
- 6 projets sont à sélectionner en lot 2. Un point leur sera accordé ;
- Chaque membre a la possibilité de choisir un seul projet « coup de cœur » qui recevra deux points supplémentaires ;
- Chaque membre peut indiquer les projets « action » dans lesquels il s'engage à s'investir. Cinq intentions manifestées accordent deux points supplémentaires à un projet.

Ce dernier point fait un peu débat car il ne concerne que des projets de type « action » ou « immatériels », ce qui est jugé par certains membres peu équitable.

Ce choix a été fait pour s'assurer que la réalisation de ces projets « action », souhaités par la CLDR, ne repose pas sur les épaules de la Commune uniquement. En indiquant leur volonté de s'investir personnellement dans la mise en place, les membres marquent ainsi l'importance qu'ils accordent au projet. Il a été décidé de valoriser cet engagement en accordant des points supplémentaires aux projets concernés.

Marc recommande également plusieurs éléments à garder en mémoire lors du vote :

- Favoriser, au sein de chaque lot, des projets diversifiés et répondant à plusieurs enjeux et objectifs de développement ;
- Veiller à une répartition équilibrée sur le territoire des projets;
- Varier ses choix entre des projets matériels et immatériels.
- Réfléchir aux implications financières des différents projets

Le Collège a souhaité connaître les aspirations profondes des participants en ne leur mettant pas de limites d'ordre financier quant aux choix des projets. Toutefois, quels que soient la source et le montant des subsides, la Commune sera à chaque fois amenée à financer une partie des projets sur fonds propres.

Il est difficile, dans l'état actuel des choses de donner avec précision une idée du pourcentage de financement car le rôle des agents de développement sera d'aller frapper à la porte de tous les pouvoirs subsidiaires pour maximiser la partie subsidiée de chaque projet.

En ce qui concerne le Développement Rural, l'intervention pour les projets éligibles sera la suivante :

Type de projet	Montant de l'assiette de subvention	
	1 ^{ère} tranche (<500.000€)	2 ^{ème} tranche (>500.000€)
Projets communaux d'aménagement d'espaces publics	Maximum 60%	Maximum 50%
Autres projets communaux	Maximum 80%	Maximum 50%

Les projets d'aménagements d'espaces publics se définissent comme suit :

- création ou aménagement de places publiques, y compris les aménagements de convivialité, de sécurité, de parking y attenants éligibles aux travaux subsidiés ;
- création, aménagement de voiries publiques, traversées de village y compris les trottoirs et accessoires à l'exception des voies lentes en site propre ;
- construction et rénovation d'aqueducs ;
- installation d'éclairage et/ou enfouissement de réseaux électriques¹.

¹ Arrêté ministériel approuvant la circulaire 2015/01 relative au programme communal de développement rural (PCDR) en application depuis le 01/09/2015

Suites données à la priorisation

Mathilde explique que le bulletin peut être rendu en fin de réunion, mais que les membres sont invités à voter à domicile et prendre le temps de réfléchir à leur choix.

Les bulletins seront centralisés par la FRW qui en fera l'analyse et la synthèse en toute neutralité et confidentialité.

Les bulletins peuvent être déposés sous pli fermé auprès d'Isabelle qui les fera suivre, ou encore scannés ou téléchargés (<https://goo.gl/DgiD1T>), et renvoyés complétés à m.pauque@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be.

La date limite de réception des bulletins est fixée au vendredi 26 janvier à minuit pour réception par mail, vendredi 26 janvier à 12h00 pour dépôt auprès d'Isabelle.

Le résultat des votes (4 projets en lot 1, 6 projets en lot 2 et le reste en lot 3) sera transmis au collègue le 29 janvier et présenté, le 06 février, au comité de suivi.

Les résultats définitifs seront présentés, expliqués et débattus en CLDR plénière **le 07 février à 20h00 à la salle de Lavoir.**

Des groupes de travail seront ensuite mis en place pour finaliser les fiches projets du lot 1 et entamer les actions Lot 0.

La séance se clôture vers 22h00 avec les cinq dernières minutes et le Point Communication durant lequel Manon explique ses intentions concernant l'article qu'elle publiera sur le blog Sudpresse communal.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Mathilde Pauqué,
Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

18 personnes sur 25 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	100%
2. Local adapté	94%
3. Respect des temps de parole	97%
4. Clarté de l'information donnée	97%
5. Méthodologie de travail intéressante	90%
6. Travail personnellement enrichissant	86%

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Mathilde Pauqué ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.pauque@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be